



Ottawa, Canada K1A 0M5

Madame Chantal Lambert  
Présidente  
Conseil québécois de la musique  
1908, rue Panet, bureau 302  
Montréal (Québec)  
H2L 3A2

25 FEV. 2010

Madame,

Je vous remercie de m'avoir écrit au sujet du volet « Diversité de la musique canadienne » du Fonds de la musique du Canada (FMC).

Notre gouvernement reconnaît la valeur des arts et de la culture pour nos collectivités, notre identité et notre économie. Comme vous le savez peut-être déjà, nous avons renouvelé notre investissement annuel de 27,6 millions de dollars dans le FMC pour les cinq prochaines années. Cette mesure fait partie d'un ensemble d'initiatives entreprises par notre gouvernement afin de garantir la stabilité financière du secteur artistique et culturel canadien et de l'aider à profiter pleinement des possibilités créées par la technologie numérique.

Je tiens à vous assurer que les changements apportés au FMC ne réduiront en rien le financement accordé par le gouvernement fédéral pour la musique canadienne. Le Conseil des Arts du Canada dispose d'un budget annuel de 30 millions de dollars pour la musique, dont approximativement 9 millions de dollars sont réservés à des subventions pour la musique spécialisée. Je suis heureux du fait que les musiciens de ce domaine continueront d'accéder à ces sources de financement au Conseil des Arts du Canada ainsi qu'à d'autres sources de financement par l'intermédiaire du FMC.

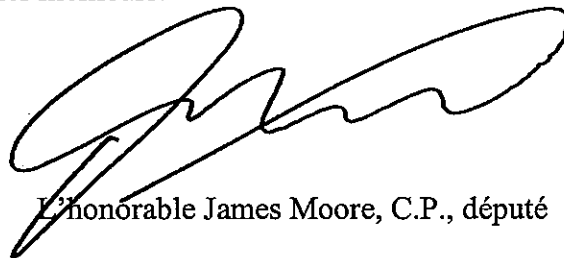
Le FMC appuie la production et la commercialisation d'un large éventail d'œuvres musicales réalisées par des artistes canadiens émergents et établis. Le Fonds est administré par le ministère du Patrimoine canadien en partenariat avec d'autres institutions fédérales et des organismes du secteur privé, comme la Foundation Assisting Canadian Talent on Recordings (FACTOR) et MUSICACTION.

.../2

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2010, les ressources du volet « Diversité de la musique canadienne », actuellement géré par le Conseil des Arts du Canada, seront réaffectées à des priorités touchant le développement de marchés internationaux et numériques pour la musique canadienne. Ces secteurs prioritaires en matière de financement ont été ciblés lors de l'évaluation sommative du FMC en 2007, ainsi que par les associations et les intervenants de l'industrie de la musique. L'accroissement du soutien destiné aux activités internationales et numériques permettra aux artistes canadiens, peu importe leur style de musique, de se rapprocher de leur auditoire.

Je comprends vos préoccupations relatives à la suppression du volet « Diversité de la musique canadienne » du FMC et, plus précisément, de ses conséquences possibles sur l'accessibilité d'une musique canadienne diversifiée au pays. Toutefois, le FMC se compose de plusieurs volets qui ont toujours appuyé, et continueront de le faire, la musique spécialisée, dont le classique, le jazz, le folk ainsi que la musique autochtone, urbaine et du monde. Par exemple, 209 des 440 albums produits par les bénéficiaires d'autres volets du FMC en 2008-2009 font partie de la musique spécialisée. De plus, près de 8,7 millions de dollars en financement ont été versés dans le cadre de ces autres volets au cours de l'exercice 2008-2009 pour la production et la commercialisation de la musique spécialisée.

Espérant que ces renseignements vous seront utiles, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'James Moore', written in a cursive style.

L'honorable James Moore, C.P., député